

Faire des études grâce au DAEU

Si vous n'êtes pas titulaire du baccalauréat mais que vous voulez faire des études supérieures, le diplôme d'accès aux études universitaires (ou DAEU) est pour vous.

- Ce diplôme national, **équivalent au bac**, est proposé par presque toutes les universités, le plus souvent en cours du soir ou à distance.
- Pour préparer le DAEU, il faut avoir **interrompu ses études initiales depuis au moins 2 ans, être âgé de 20 ans et justifier de 2 ans d'activité professionnelle**. Ou bien **être âgé d'au moins 24 ans**. Pour être sélectionné, il faut réussir quelques tests en français, anglais et mathématiques selon l'option. Certaines universités de vous aider par des remises à niveau préalables.
- Si vous décrochez votre DAEU, vous pourrez entrer en première année de licence, en BTS ou en DUT, selon l'option (littéraire ou scientifique) que vous aurez choisie.

En
savoir
+

www.daeu.fr



Découvrez notre actualité sur **cap-metiers.fr**

et nos réseaux sociaux     